

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Edito

Mars 2020 – mars 2021. 1 an, et nous voici encore sous le joug d'une crise sanitaire dont nous ne voyons toujours pas la sortie. La réponse de la vaccination nous laisse entre espoir et doute devant le diktat des Big pharma et les égoïsmes politiques internationaux. L'urgence sanitaire justifie *a minima* d'imposer la levée des brevets, dans l'idéal la nécessité de faire des vaccins un bien public.

1 an, et l'espoir d'un réveil à un monde d'après qui pouvait enchanter la sortie du premier confinement a pris un peu de plomb dans l'aile. La cause en est dans le constat amer qu'au joug du virus et de ses variants s'ajoute celui d'un gouvernement qui continue coûte que coûte son repli conservateur et autoritaire. La loi sécurité globale et le projet de loi sur le séparatisme viennent modifier de façon inquiétante les textes fondateurs de la République... Au nom même de celle-ci, totémisée, instrumentalisée pour servir une norme unique et réduire considérablement nos droits. L'École est victime d'une vision politique nostalgique et élitiste, celle du tri social, et de la mise en compétition des territoires et des établissements, concrétisée dans l'absence de ligne générale pour la gestion de la crise sanitaire.

Alors que la situation sanitaire met à jour de façon encore plus criante les précarités – celles des jeunes et des étudiant.es, oublié.es et inquiet.es, celles des personnes qui sans abris ni protection sont particulièrement menacées par le risque de

Dispensé de timbrage

déposé le 31 mars 2021

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 3 Plus jamais ça ! en Loire-Atlantique
- p 4 Numérique et Éducation Nationale
- p 5-8 Dossier éducation prioritaire
- p 9 Le Conseil régional et l'informatique en lycée
- p 9 Le 8 mars à Nantes
- p 10-11 Le projet de loi 4D
- p 12 Université d'Été des Mouvements Sociaux

contamination, celles des premier.es de corvée exposé.es et mal payé.es, celles des personnes âgées isolées et sans lien, celles des migrant.es en attente silencieuse d'un possible ici... - le gouvernement continue à instiller l'idée ignominieuse que ces situations résulteraient de la responsabilité des individus. La baisse des APL en ce début d'année, la

remise en route en plein cœur de la désorganisation sociale de la réforme de l'assurance chômage en sont des illustrations désastreuses, qui annoncent l'inévitable reprise du démantèlement des autres acquis de la protection sociale, retraite, sécurité sociale. Les dernières annonces sur le remboursement de la dette COVID montrent que le gouvernement entend profiter de la crise pour enclencher une nouvelle salve de mesures d'austérité et donc une nouvelle dégradation des services publics. La crise que nous traversons nous montre pourtant combien ils sont nécessaires pour toutes et tous, et en particulier les plus démunies et vulnérables. Les débats actuels sur la question de la dette publique, de son annulation ou autres solutions montrent que des alternatives à l'austérité existent avec d'autres choix de politiques monétaires et budgétaires.

Le monde d'après devait être aussi celui du changement en matière de politique environnementale ; or même si l'on sait que la diffusion du virus qui met en arrêt la planète entière est la résultante de la crise écologique, de la destruction des milieux naturels et de l'expansion sans fin des villes, le projet de loi « climat et résilience » n'est pas à la hauteur des enjeux.

1 an et pourtant. Les 2000 étudiant.es et lycéen.nes réuni.es à Nantes le vendredi 16 mars lors de la marche pour le climat ont su montrer comment la lutte pour leur avenir réunit celle pour le climat et celle contre toutes les injustices sociales. Depuis longtemps nous affirmons le lien entre enjeux environnementaux et enjeux sociaux et d'emploi, qui vient directement questionner notre action syndicale : nous en avons fait le thème du débat intersyndical qu'avec la CGT et Solidaires nous

animerons lors des Universités d'Été des mouvements sociaux qui se tiendront à Nantes du 20 au 22 août 2021.

En dépit de cette longue période qui nous prive des possibilités de nous retrouver, nombre de mobilisations continuent ainsi d'occuper l'espace public. Il faut apprécier la volonté de se faire entendre, tout en reconnaissant la difficulté à rassembler largement et sur la durée nécessaire pour gagner. Sept fois nous sommes descendus dans la rue pour demander l'abrogation de la loi sécurité globale ou des décrets de décembre qui viennent accroître les risques de dérive des forces de l'ordre, et porter atteinte à la protection des personnes et aux libertés publiques. Les mobilisations à l'initiative des collectifs « retraité.es » se poursuivent ; à Nantes, comme dans d'autres villes, le monde de la culture exténué par cette année d'invisibilité s'est emparé de l'Opéra Graslin, symbole des lieux vidés de leur voix, dans une volonté de penser leur lutte en lien avec toutes les autres précarités.

Des mobilisations parviennent à établir un rapport de forces porteur d'espoir pour l'avenir. Ainsi les manifestations pour les droits des femmes et contre les violences qui leur sont faites ont été des succès, réunissant tous les âges, et dans les diversités des positions. Cette diversité, ces confrontations des points de vue, cette obligation à regarder notre monde dans ses contradictions, nous devons les voir comme une chance de construire une république dynamique et non statique, à l'encontre de la tentative gouvernementale de la réduire à un slogan unique et excluant.

Catherine TUCHAIS et Bernard VALIN



Manifestation pour les droits des femmes, 8 mars 2021, Nantes

Plus jamais ça ! en Loire-Atlantique

Jeudi 25 février, à Fercé dans le Castelbriantais, la ferme des Epiniers accueillait les associations et les syndicats¹ engagés dans le collectif *Plus jamais ça !* (autour d'un [appel pour la justice sociale et le climat](#)² lancé le 18 janvier 2020.) dans le cadre de *Salon à la ferme* pour montrer qu'en termes d'agriculture on peut faire mieux, autrement.

Antoine Baron, le chef d'exploitation introduit la visite de sa ferme en ces termes : « Ici, le lieu-dit, c'est La Mée, ça veut dire le milieu : on est au cœur du triangle Rennes, Nantes, Angers. C'est dire si on n'est pas menacé-es par la métropolisation ! ». On découvrira qu'ici, ne menacent pas non plus les injonctions à travailler plus, à produire davantage ou à diversifier à tout crin.

Le père d'Antoine, Patrick, a travaillé d'abord avec ses parents puis en 2015, il a revendu la ferme à ses fils. Mais déjà, à son époque, on s'accordait des vacances, des week-ends et des journées correctes de travail, y compris pour les employé-es. Quand Antoine et son frère Thomas ont repris les rênes, ils ont ajouté au souci du social, la question de la préservation de l'environnement : fini l'élevage des porcs, qui coûtait d'ailleurs trop cher, place à moins de vaches mais pour un lait bio, de meilleure qualité pour les consommateurs/trices et plus rémunérateur.

« On commence tôt pour la première traite et je peux amener les enfants à l'école. Le soir, à 16h30, j'ai terminé avec une pause correcte à midi. Forcément, dans le milieu, ça n'a pas été toujours bien vu, surtout quand on connaît nos salaires et nos cinq semaines de congé payés ! »

Autre expérience intéressante : la Confédération des Installations en Agriculture Paysanne. Il s'agit de mettre le pied à l'étrier des personnes qui souhaitent devenir exploitant-es sans être issu du milieu paysan et sans en avoir donc les codes. Cela permet aux 2/3 des candidat-es de s'installer au bout de deux ans, notamment par des conseils et des aides financières, et aux autres, qui découvrent que le métier ne leur correspond pas, de ne pas s'endetter et perdre trop d'énergie inutilement.

Une visite passionnante des lieux et une découverte de ce qui est possible et qui a été l'occasion pour les organisations présentes de redire leurs objectifs au sein du collectif : Benoît Teste, secrétaire général de la FSU a pu rappeler l'importance de l'enseignement public (le SNETAP-FSU était particulièrement représenté à Fercé !) à la fois pour la formation des paysan-nes avec des bacs pros diversifiés et exigeants mais aussi pour la sensibilisation des élèves à des solutions qui permettent concrètement de faire avancer ensemble les causes sociale et environnementale. Si la Confédération paysanne a redit son exigence d'un million d'agriculteurs/trices au lieu des 400 000 actuels, Philippe Martinez pour la CGT a indiqué que le bien-être animal et celui des salarié-es devaient aller de pair, dans les abattoirs comme dans les exploitations. Annick Coupé, porte-parole d'ATTAC, a confirmé la place du collectif « Plus jamais ça » dans les nécessaires réflexions à même de construire les alternatives politiques au néolibéralisme. Eric Beynel, pour Solidaires, a renchéri en rappelant la précarité encore trop présente dans le monde agricole notamment autour de la question des saisonnier-es, parfois sans-papier. Greenpeace, enfin, a encouragé la solidarité entre les exploitations afin que les ressources et les énergies de tou-tes soient partagées.

Bernard VALIN, Michel DECHA

1. Attac, Confédération paysanne, CGT, FSU, Solidaires, Greenpeace, Les Amis de la terre, Oxfam

2. <https://www.lejdd.fr/Politique/philippe-martinez-cecile-duflot-jean-francois-julliard-leur-appel-pour-la-justice-sociale-et-le-climat-3943853>



Numérique et Éducation Nationale

Si le numérique est un outil indispensable dans le secondaire pour l'administratif (vie scolaire, communication...) et le pédagogique, ce n'est pas, comme le ministère et la Région des Pays de la Loire avec son plan Lycées 4.0 veulent le faire croire, LA solution à tous les problèmes de l'Éducation Nationale... étant donné que cela peut en poser un certain nombre.

Problème matériel...

Les établissements sont souvent mal équipés : trop peu de postes, obsolètes, mal entretenus, les salles informatiques sont souvent inadaptées et trop petites.

Si la Région s'engage sur du matériel de qualité pour les lycéen-nes, quid des familles dont les enfants sont au collège ? Elles sont inégalement équipées selon leurs revenus et quel-le que soit l'élève, inégalement à l'aise avec ces outils.

Et puis, la question de la maintenance et de l'entretien du matériel est problématique (prestataire privé, défaillances techniques malgré la garantie triennale...).

Par ailleurs, la prime d'équipement informatique - non versée aux documentalistes ni aux CPE - est dérisoire pour acheter du matériel correct et la formation initiale et continue est insuffisante pour couvrir les besoins des personnels.

...écologique

À l'heure du développement durable omniprésent dans les discours, l'énergie nécessaire pour le stockage des données, le fonctionnement des réseaux et des machines, l'exploitation des terres rares nécessaires à leur fabrication et les guerres et les abus pour se les approprier, posent problème comme l'obsolescence programmée et le recyclage des ordinateurs, dans des pays sans normes de protection des travailleurs-ses qui sont souvent des enfants.

...pédagogique

Pourtant, le ministère ne cesse de vanter les mérites du numérique : plus de problèmes grâce à la magie d'Internet et de la bureautique !

Confinement et crise sanitaire ont prouvé au contraire que les enseignements en visio, même avec des personnels volontaristes, sont de moindre qualité, qui fatiguent et démotivent les élèves, nuisent à l'interaction nécessaire à la transmission des connaissances et au partage d'expériences.

Les manuels numériques généralisés dans certains établissements sont plus compliqués à utiliser (chargement lent, problème de zoom, qualité des documents...) et éloignent encore plus de l'ouvrage papier une génération « tout écran ».

et éthique

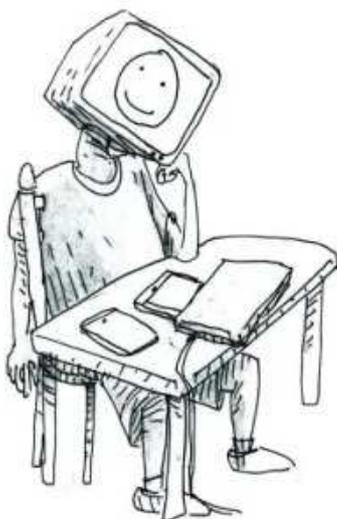
Des sociétés privées, pour qui l'éducation est une vraie mine d'or, possèdent les systèmes de navigation, d'exploitation et les logiciels. D'autres s'occupent de la maintenance du matériel par délégation des collectivités territoriales.

Les données personnelles des familles et des personnels sont stockées par d'autres entreprises peu regardantes sur le respect de la vie privée... et, on l'a vu le 9 mars, pas forcément très sûres en terme de protections physiques de leurs centres de données ([incendie d'ovh à Strasbourg](#))

D'autre part, le numérique est excellent pour surveiller l'activité des agent-es, le travail des jeunes, l'investissement des familles à leur insu.

Tout cela montre qu'il faut un véritable service public du numérique pour fournir et entretenir le matériel et les logiciels, pour la formation et l'innovation selon les attentes des équipes pédagogiques. Une vraie réflexion est nécessaire pour remettre l'informatique à sa place d'outil, protéger données et vie privée et éviter le surcoût écologique et économique.

Michel DECHA



Edito

Une nouvelle fois, Macron et Blanquer avancent dans la destruction de l'École publique en déployant sur trois académies, une expérimentation qui cache bien son jeu. Il s'agit pour eux de prendre des moyens dévolus à l'éducation prioritaire pour les redistribuer selon leur bon vouloir en réformant leur distribution. Ces trois académies Lille, Marseille et Nantes choisies par le Ministère, vont "expérimenter" la réforme dès la rentrée 2021. Sur la forme tout d'abord, cette expérimentation présentée en novembre par la secrétaire d'état en charge de l'éducation prioritaire se met en œuvre dans un calendrier très resserré empêchant (à dessein) toute réaction des organisations syndicales et toute information à destination des personnels. Sur le fond, le changement de paradigme est profond : le gouvernement décide de passer d'une obligation de moyens alloués par l'Etat pour compenser des difficultés reconnues à une obligation de résultats à atteindre par les personnels. Ainsi par la contractualisation, Macron va précariser toujours plus les personnels de l'éducation nationale :

mérite, prime, obligation de faire passer les évaluations nationales, obligations d'utiliser les "bonnes pratiques" et outils ministériels, etc. renvoyant toujours et encore les enseignantes et enseignants à des rôles d'exécutant·es et non à des professionnels conceptrices et concepteurs de leur enseignement. De plus, la précarisation du travail des enseignant·es a pour effet d'augmenter la souffrance au travail que nous voyons ces temps-ci se développer (arrêts maladie, démission, demandes de mise en disposition). La santé au travail est ainsi altérée et empêche chacun·e d'être en capacité de faire les choix professionnels (choix des pratiques pédagogiques, choix des formations continues, choix des projets à engager avec sa classe, ...). Tout cela détruisant le sens même de notre métier et l'estime de ses capacités à bien faire son métier. En dégradant ainsi notre profession il va de soit que cela dégradera les apprentissages des élèves.

Dossier réalisé par Annabel Cattoni et Céline Sierra

Histoire de l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est créée à partir de 1981 parce qu'il est acté que la réussite scolaire des élèves est fonction de leur origine sociale. L'état considère alors qu'il doit donner des moyens au service public d'éducation dans les territoires les plus défavorisés pour lutter contre l'échec scolaire.

Depuis 40 ans, une dizaine de mesures ou réformes se sont succédées. Si les premières ont permis de donner plus de moyens aux écoles labellisées en éducation prioritaire (baisse du nombre d'élèves par classe, indemnités fixe pour les personnels, promotion de la scolarisation à 2 ans, ...) depuis 2006 toutes les mesures tendent non plus à donner plus mais plutôt à donner si. Ainsi la méritocratie et les pressions sur les personnels se multiplient : profilage des postes, part variable de l'indemnitaire, suivi accru des hiérarchies. Et pour les élèves, il ne s'agit plus d'accéder à la même réussite pour toutes et tous mais seulement d'acquérir le socle commun de compétences qui leur donnera accès à une employabilité certaine. Sous couvert d'individualisation des parcours pour être au

plus près de l'élève, on n'entend plus viser le plus haut niveau pour l'ensemble du groupe. En 2012, la loi de refondation de l'Ecole introduit la déconnexion du temps de classe et du temps de travail en instaurant une pondération permettant aux équipes d'avoir du temps de concertation supplémentaire sans augmenter le temps de travail. En primaire, des postes de "Plus de Maitres·ses Que De Classes" sont créés permettant d'innover pédagogiquement, là encore au sein d'une équipe. Cette dernière mesure, plébiscitée par les équipes pédagogiques, sera supprimée à l'arrivée de Blanquer au ministère de l'éducation nationale sans avoir été évaluée pour réaliser les dédoublements de CP et CE1. Plusieurs rapports, depuis 20 ans, font état d'un manque de moyens alloués à l'éducation prioritaire



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Dossier éducation prioritaire

pour atteindre la volonté affichée de réduction des inégalités, qui elles, n'ont cessé d'augmenter tant du point de vue social que du point de vue scolaire. Par exemple, en 2014, les réseaux d'éducation prioritaire ont même sorti des écoles qui entraient dans les critères de l'éducation prioritaire car elles n'étaient pas rattachées à un collège lui-même labellisé.

Rappel des textes définitifs adoptés au congrès FSU de Clermont-Ferrand : la FSU refuse toute mise en concurrence entre l'EP et les territoires ruraux. Elle continue de demander une gestion nationale de l'EP avec des critères de labellisation objectifs et transparents, couvrant les écoles orphelines et les lycées.



Les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)

L'expérimentation va être mise en oeuvre dans l'académie de Nantes dès la rentrée 2021. Pour l'an prochain la labellisation REP va rester mais dès 2022 celle-ci disparaîtra au profit des CLA sur tout le territoire.

Voilà l'annonce ministérielle : « *Nous souhaitons sortir de cette logique de zonage pour donner des moyens aux établissements en fonction de leur projet.* »

Au moins c'est clair, les bases sont posées. Il n'y aura plus de politique nationale, l'attribution des moyens se fera au cas par cas. On comprend rapidement comment il sera possible pour le Recteur, les Inspecteurs-trices d'Académie et les corps d'inspection de faire pression sur les équipes pour que celles-ci puissent obtenir des moyens.

Présentation du dispositif par le Recteur : Pourtant lors de la présentation faite en groupe de travail et en CTA aux représentant-es des personnels il a été dit que :

- le dispositif, proposé par la secrétaire d'état, était dans le droit fil de la priorité du quinquennat sur l'égalité des chances et du plan de relance présenté par le Premier Ministre en septembre 2020.

- les CLA sont destinés aux écoles et établissements socialement proches de l'EP et aux territoires confrontés à chocs conjoncturels ou contraintes particulières.

- les CLA s'inscrivent dans l'EP mais ne modifient en rien les réseaux actuels REP et REP+. « *Les informations que nous avons aujourd'hui du MEN montrent que c'est du plus par rapport à*

l'existant. »

- Il s'agit d'une nouvelle approche sur des modalités différentes pour proposer des réponses graduées et répondre aux besoins des établissements et des écoles de façon différenciée. Dispositif expérimental : « on apprend en faisant » annonce le Recteur...

- Pour accorder les CLA il sera tenu compte des contextes locaux pour apporter des réponses aux difficultés, comme la ruralité par exemple. L'approche est très individualisée, 1^{er} comme 2nd degré (LP en particulier)

Attribution des CLA :

Leur attribution s'est faite au niveau du Rectorat en fonction non plus des 4 critères nationaux qui permettent la labellisation pour les REP et REP+ mais d'une vingtaine d'indicateurs allant des Catégories Sociaux Professionnelles renseignées dans les bases de l'EN à la mobilité des personnels dans les écoles et les établissements en passant par la réussite aux évaluations nationales. Chaque Recteur-trice ayant la possibilité de définir lui même les critères qu'il-elle souhaite utiliser. Par exemple, le Recteur de l'académie de Nantes a fait le choix d'exclure les écoles de moins de 100 élèves car leurs indicateurs étaient jugés "peu fiables" alors que l'académie de Nantes fait partie de l'expérimentation notamment car elle est plus rurale

que les 2 autres. Et donc a forcément un nombre important d'écoles de moins de 100 élèves !

Qui dit Contrats Locaux d'Accompagnement dit contractualisation :

Pour l'instant aucun projet n'a été demandé aux équipes pédagogiques mais les contrats qui doivent être passés pour trois ans vont attribuer des moyens supplémentaires (création de postes dans le primaires, IMP pour le secondaire, crédits pédagogiques, fonds sociaux à destination des élèves) et des mesures RH (inscription au vivier pour l'obtention de la classe exceptionnelle par exemple). Comment ne pas entrevoir la suite : si les résultats attendus ne sont pas ceux escomptés, si les équipes n'utilisent pas les "bonnes pratiques" prescrites, si ... comment ne pas imaginer que les Inspecteurs et Inspectrices n'useront pas des moyens de pressions à leur disposition, dont le retrait du CLA et des moyens qui l'accompagnent, pour mettre au pas les personnels récalcitrants.

Enfin, le peu de moyens alloués va entraîner une mise en concurrence des écoles et des établissements qui ne pourront clairement tous obtenir les contrats. Le Recteur aura beau jeu de les attribuer plus "aux loyaux". Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, les écoles et les établissements privés pourraient aussi en bénéficier rapidement, mais rien n'a été dit sur la provenance des moyens qui leur seront alloués...



LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT (CLA) Les moyens alloués – 3 programmes concernés

Moyens attribués au titre de l'année scolaire 2021-2022

Pour le 1^{er} degré (BOP 140) :

10 ETP

15 IMP au taux 3

22 240 € de crédits pédagogiques

Pour le 2nd degré (BOP 141) :

100 IMP à taux 3

78 263 € de crédits pédagogiques

Vie de l'élève (BOP 230) :

42 794 € de fonds sociaux supplémentaires

4 750 € au titre de l'école ouverte

11 530 € au titre de devoirs faits et 2 940 HSE

Analyse et propositions de la FSU

Les états généraux de l'éducation prioritaire organisés par la FSU se sont tenus courant janvier 2021.

En en présentant les résultats le 28 janvier, au niveau national, Benoît Teste, secrétaire général, marque l'opposition nette de la fédération à la réforme de l'éducation prioritaire lancée par JM Blanquer et N Elimas. La FSU dénonce "un abandon d'une partie de la jeunesse et un renoncement à la volonté politique d'une démocratisation des savoirs".

La FSU réaffirme que l'éducation prioritaire doit être défendue comme une condition nécessaire à une égalité scolaire pensée dans les termes d'une ambition commune pour tou-tes les élèves. En effet, si la politique en éducation prioritaire n'a pas éradiqué les difficultés scolaires, elle a au moins empêché que les inégalités ne se creusent encore davantage.

Les conclusions des états généraux de l'EP sont déclinées en trois ateliers

Atelier 1 Quel périmètre? Quels moyens?

Le constat global est que les équipes sont investies et globalement stabilisées, le temps de concertation dégagé en REP+ est très apprécié pour développer un collectif de travail qui permet un meilleur suivi des élèves. Il faut donc renforcer et compléter les équipes pluriprofessionnelles, les RASED et redéployer des PDMQDC (Plus de maîtres-ses que de classe).

La formation continue et initiale doit inclure des contenus spécifiques à l'enseignement en EP. Elle doit soutenir le développement des compétences didactiques et pédagogiques et non se réduire à l'accompagnement des réformes ministérielles.

Le maintien d'un cadre national est nécessaire et la labellisation doit être faite sur des critères nationaux et transparents.

Les CLA et les cités éducatives où les décisions sont davantage prises par les collectivités territoriales et la préfecture que par l'Éducation nationale en contact avec les collègues ne répondent pas aux besoins de l'éducation prioritaire

Atelier 2: Une école ambitieuse

L'ensemble des collègues dénonce l'existence d'injonctions pédagogiques qui transforment les enseignant-es en exécutant-es en leur imposant par exemple des projets sans lien avec le travail effectué ou les réels besoins des élèves et des équipes.

La formation ne répond pas toujours aux besoins des collègues et peut être vécue parfois comme un moyen d'imposer des pratiques.

Enfin, l'externalisation des aides apportées aux élèves proposées parfois hors temps scolaire n'est pas une solution.

De ces réflexions est née la volonté de se réapproprier

notamment le travail en équipes multi-professionnelles et reconquérir les modalités de travail et d'organisation du travail avec les dispositifs PDMQDC, la co-intervention non imposée, les petits groupes, les projets... Cette réappropriation est le levier de la défense du métier. Le métier est empêché, mais les solutions pour renforcer la professionnalité existent.

Atelier 3 : améliorer les conditions de travail

Cela commence avant tout par la nécessité d'une baisse significative des effectifs par classe et des équipes pluriprofessionnelles complètes. L'amélioration des conditions de travail passe également par le retour des PDMQDC et le renforcement des équipes pluridisciplinaires ('RASED complet, remplaçant-es, psy scolaire, AESH, assistantes sociales...) et des équipes de vie scolaire.

Le renforcement de l'attractivité par le biais d'indemnités et bonifications indiciaires (décorrélée de toutes notions de mérite) pour l'ensemble des personnels qui travaillent dans l'EP est indispensable afin de stabiliser les équipes éducatives et de reconnaître les difficultés professionnelles dans lesquelles les personnels travaillent.

Les collègues ont souligné l'importance de donner du temps pour pouvoir travailler en équipe en inter degré, avec les divers professionnels, divers partenaires, pour pouvoir échanger avec les parents... Cette organisation du temps doit être laissée au choix de l'équipe et non pas orchestrée et imposée par les chefs d'établissement et les IEN.

Le pilotage ne doit pas être dans l'injonction. Les personnels doivent retrouver leur place de concepteur-trice-s pédagogiques et didactiques. Nous devons reprendre la main sur notre métier. Le service public a besoin que la confiance soit retrouvée en la professionnalité des personnels et doit s'appuyer sur notre expertise, sur notre capacité à innover et à adapter nos pratiques aux évolutions nécessaires pour la réussite de tou-tes. C'est une condition pour favoriser l'engagement des équipes et donner du sens à notre travail. Il faut que cessent les politiques issues du Nouveau Management Public imposées par les différents échelons hiérarchiques qui, pour beaucoup, se servent des établissements de l'Éducation prioritaire comme un tremplin dans leur carrière. Ce sont tous les personnels qui font vivre l'Éducation prioritaire qui doivent participer à la prise des décisions du fonctionnement des réseaux.

L'Éducation prioritaire doit arrêter d'être un lieu d'expérimentations tous azimuts, souvent imposées par la hiérarchie. Les élèves ne sont pas des rats de laboratoire et nous réaffirmons que tous les élèves ont le droit aux mêmes programmes et aux mêmes heures d'enseignements, les seuls garants de la réussite de tou-tes par l'accès à une culture commune. Les politiques de projets pour obtenir des moyens détournent les personnels de leur mission première et les épuisent. L'expérimentation des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) ne doit pas voir le jour.

L'Éducation prioritaire doit être un axe de la formation initiale de nos collègues afin de casser l'image renvoyée par l'institution et les médias.

Compte-rendu de la réunion (10 mars 2021) sur la mise en place progressive par le Conseil régional de l'équipement informatique des lycéen-nes

4 étapes de la mise en place du plan numérique

Urgence

- équipements pour élèves en fracture numérique 1500 ordinateurs
- Kit numérique livré dans les lycées de 1 à 3 (webcam et micro)

Dotation de 9 millions d'euros dont 5,4 pour les lycées du public notamment pour le WIFI et les imprimantes 3D ainsi que 48 000 PC pour équipements individuels distribué à la rentrée afin de lutter contre fracture numérique. L'outil appartiendra aux lycéen-nes. Les apprenti-es ne sont pas concerné-es.

Le cahier des charges pour la fourniture des ordinateurs et accompagnement est en ligne.

Usages. Quel accompagnement ? Le Conseil Régional prévoit de travailler à sensibiliser les lycéen-nes aux risques liés à l'utilisation à l'équipement. Convention/ cérémonie pour la remise des ordinateurs portables.

L'équipement sera fourni aux jeunes scolarisé-es dans un lycée des Pays de la Loire.

Aucune incidence sur la liberté pédagogique.

Pas de changement concernant les manuels scolaires (le choix numérique et/ou papier reste du ressort des établissements).

Ce qui sera fourni : un ordinateur et sa housse de protection d'une valeur de 500 euros avec du matériel de qualité.

La configuration sera verrouillée. Un groupe de travail déterminera le contenu des ordinateurs.

Les élèves ne pourront télécharger des applications non validées. Une série de logiciels, applications de base seront préalablement installés. Les PC comprendront un outil « Information sur l'orientation ».

Conséquence sur le parc existant : pas question de réduire le nombre de PC fixes. Au contraire, rafraîchissement plus rapide de ordinateurs fixes.

Poursuite de la mise en place de classes mobiles.

Calendrier de la mise en place du dispositif : Distribution progressive sur cette 1ère année. Ne pas compter que l'équipement sera mis en place au 1er trimestre.

Le titulaire du marché public aura la charge de la maintenance car la garantie sera sur trois ans.

Un numéro de téléphone sera mis en place pour le dépannage et des informations diverses.

Yohann VIGNIER

8 mars à Nantes

Le 8 mars 2021 à Nantes, journée internationale des droits des femmes, 1500 personnes environ se sont réunies à l'appel de l'intersyndicale CGT FSU Solidaires ainsi que d'un certain nombre d'associations féministes nantaises.

Dès 15h40, les manifestant-es se sont retrouvés Place Royale pour dénoncer les inégalités salariales femmes-hommes et pour mettre en avant, en cette période de crise sanitaire, les « premières de corvée » sans qui le monde s'arrête ! Les Rosies, groupe de femmes apparu lors du mouvement contre la réforme des retraites, ont animé le rassemblement par leur chorégraphie sur l'air de l'Hymne des femmes. Une chorale de femmes d'Amérique latine a aussi accompagné le rassemblement.



certain nombre de revendications fondamentales : la revalorisation des salaires féminins pour mettre fin aux inégalités salariales, le partage des tâches domestiques pour une réelle égalité, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la lutte contre les discriminations de genre, de classe, de race, et

lesbo-bi-transphobes cumulées par certaines, la lutte contre la violence sexuelle, raciste et institutionnelle faite aux femmes migrantes, l'accès pour toutes à

l'avortement partout.

Le rassemblement est ensuite parti en manifestation et a défilé jusqu'à la préfecture où des animations ont eu à nouveau lieu (chorégraphies, chants).

La prise de parole intersyndicale a rappelé un

Amélie DE SCHEPPER

Le projet de loi 4D

Le Gouvernement a dans ses cartons une nouvelle loi de décentralisation, de transformation et d'externalisation des compétences publiques de l'État, le projet de loi 4D (pour décentralisation, déconcentration, différenciation, Jean Castex y ayant ajouté « décomplexification »). Dévoilé en décembre, il a été transmis au conseil d'état mi-février, en vue d'une présentation en conseil des ministres au printemps. C'est une logique de dérégulation et de déréglementation nationale qui le fonde, qui fait courir le risque d'un traitement inégalitaire des citoyen-nes selon les territoires.

Ce projet de Loi est issu du « Grand Débat », voulu par le président Macron après le mouvement des Gilets jaunes de 2019. La volonté présidentielle envisage de transférer de nouvelles compétences pour transformer les relations entre les collectivités et l'Etat et « *répondre à une demande forte des élus locaux et des citoyen-nes qui souhaitent une meilleure adaptation des politiques publiques aux spécificités locales* ». Il a donc été concocté avec le regard des élus locaux, en général très favorables à la décentralisation et la déconcentration, bien qu'ils aient été échaudés par des transferts de compétences sans moyens délégués par l'Etat.

Derrière le prétexte d'une réponse aux Gilets jaunes la vraie raison du « Pacte de Cahors »

En 2018 s'est tenue à Cahors une conférence nationale des territoires. Le gouvernement – au nom de la dette publique – a imposé aux 500 plus importantes collectivités territoriales un nouveau système budgétaire intitulé « dispositif de Cahors » : les collectivités territoriales et les EPCI sont soumises à « *un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement* » et doivent limiter l'augmentation de ces dépenses, « *en valeur et à périmètre constant* » à 1,2 % par an. Les préfets sont sommés de veiller au respect de la règle depuis 2019. Bien entendu en technocratie du « en même temps » les collectivités doivent à la fois tenir le 1,2% de fonctionnement tout en « *améliorer (ant) leur besoin de financement* ». Pour les Régions en particulier les tensions sont telles sur la masse salariale que cela se traduit par des pressions sur l'emploi et les éléments de salaires.

C'est dans ce contexte que la loi 4D est préparée. Les élus locaux bien qu'intéressés par leur pouvoir sont forcément méfiants. Les transferts de compétence ne font pas recette et les collectivités ont le grand sentiment d'être instrumentalisées par les gouvernements qui se suivent au prétexte du dogme de la « dette ».

D comme décentralisation

Le projet consolide le principe de la décentralisation comme constitutif de la République, tel que prévu par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. Depuis cette loi s'ensuivent une série de textes législatifs votés par la Droite comme par son alternance socialiste (lois du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales). La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et celle du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la République (NoTRE) sont venues transférer de nouvelles compétences aux régions.

Ce qui transpire de nouveau dans cette nouvelle vague, ce n'est pas la décentralisation mais une forme de centralisation décentralisée où l'Etat garde la main sur plusieurs manettes. Et de fait on comprend mieux les trois autres « D ».

D comme déconcentration

La déconcentration est un mécanisme propre aux services de l'Etat. Dans la Fonction Publique, au cours des dernières décennies (et les lois Deferre) on n'a jamais cessé de déléguer des pouvoirs de gestion de l'administration centrale vers les services « déconcentrés », ce qui a d'ailleurs contribué à l'augmentation des pouvoirs des préfets, mais aussi des recteurs pour l'éducation nationale. La déconcentration est étroitement liée à la décentralisation. Ce transfert est celui des responsabilités, pas des compétences. Il est encouragé fortement pour « responsabiliser » les hiérarchies locales et dégraisser les administrations centrales.

Le "D" de déconcentration n'est pas le caractère saillant de la loi « 4D » car le concept n'est pas novateur. Ce qui émerge du modèle c'est un

Le projet de loi 4D (suite)

nouveau couple "local" : le préfet et le président de région. D'ailleurs l'Association des régions de France dans ses consultations revendique de prendre la tête des agences régionales de santé, au même titre que d'autres "opérateurs" publics, comme l'ADEME, l'ANAH ou la SNCF. Les CREPS sont directement exposés pour ne conserver qu'une mission sport abritée au sein de l'établissement : la haute performance. L'effacement de l'Etat est limpide.

D comme différenciation

Le "D" de différenciation veut remédier à la "décentralisation centralisée", en favorisant l'adaptation aux situations locales. Pour le coup, "la différenciation fait à peu près l'unanimité" chez les élus locaux et les thuriféraires de la réforme de l'Etat qui est recherchée. Elle suscite des attentes qui devraient être en partie comblées avec le « projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations ». C'est ce projet de loi connexe qui conduira de facto à la différenciation.

La différenciation existe déjà. Elle est appliquée en Corse, en Alsace. C'est à ce titre que la Bretagne s'y engage en expérimentation territoriale qui permet d'attribuer temporairement une compétence spécifique à une ou plusieurs collectivités

D comme décomplexification

C'est le « D » qui semble le plus flatter les édiles. Ce qui ressort c'est essentiellement d'aller vers une plus grande « souplesse » et plus de soutien

(ingénierie), mais aussi de stabilité. On le voit : rien de bien précis si ce n'est qu'en creux il n'y a qu'un simple toilettage. On retrouve des idées génériques de contractualisation entre l'Etat et les collectivités. Les élus locaux portent cette exigence car – disent-ils - "depuis les lois de 1982, on a surtout fait de la tuyauterie".

Cette décomplexification est très attendue et moins qu'un grand chambardement visible on semble s'orienter vers une modification des règles de contractualisation globale avec l'État, notamment en matière de transition écologique, secteur qui sera particulièrement impacté par cette loi.

La loi « 4D » donne l'étrange sentiment qu'on prépare en réalité des mesures qui vont venir « après ». D'autres transferts sont d'ailleurs évoqués mais interrogés : sport, culture, certaines des compétences scolaires (même si la sortie des « infirmières de l'Ecole » semble avoir été abandonné), certaines des compétences sociales, l'aide à la pierre, l'emploi... Les pistes de solutions oscillent entre transfert aux collectivités, vague réforme ou externalisation. Le cœur de cible semble être le logement, les transports et la transition écologique. A l'heure où ces politiques nécessitent engagement, volontarisme et moyens importants, il est incompréhensible que l'État s'en désengage ainsi, ouvrant la porte aux clientélismes et aux inégalités de territoire.

Didier HUDE et Catherine TUCHAIS



Manifestation pour les droits des femmes, 8 mars 2021, Nantes

Les Universités d'Été des Mouvements Sociaux et Solidaires

Les Universités d'Été des Mouvements Sociaux et Solidaires se tiendront à Nantes – principalement à l'école d'architecture sur l'île Beaulieu- du 18 au 22 août 2021. Les précédentes se sont tenues à Grenoble en août 2018 et ont réuni plus de 2000 personnes. L'édition 2020 planifiée à Nantes a été reportée à cause de la situation sanitaire et de des difficultés de préparation. Celle-ci avait réussi à regrouper près d'une quarantaine d'organisations pour planifier l'évènement, pas moins de 173 activités avaient été proposées, et 400 organisations, collectifs, associations et syndicats sollicités. On part sur les mêmes bases tant dans les activités proposées que dans le nombre de participants.

Les UEMS prendront la forme de rencontres, d'échanges, de débats, de formations et de croisements d'expériences entre les diverses composantes du mouvement social et citoyen, du local au global. Une multitude de temps et d'espaces permettront d'organiser des activités

sous des formats très variés : forum, séminaires, assemblées, activités autogérées qui seront le cœur du programme ...

La section de Loire-Atlantique, avec la CGT et Solidaires, a fait le choix de proposer un atelier (débat de 3 heures maximum) portant sur la thématique suivante : Quelle place ont les questions environnementales et écologiques dans le militantisme et les activités syndicales ? Ce travail commun est le fruit des échanges que nous avons avec nos partenaires syndicaux dans le cadre du collectif départemental « Plus jamais ça » ou dans les initiatives interprofessionnelles ou intersyndicales.

Une délégation de la FSU nationale se rendra aux UEMS pour participer à une journée de débats dans le cadre du collectif national « Plus jamais ça ».

Bernard VALIN

